

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Votants :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 25/10/2024

Délibération n°49

Séance du 30 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente octobre à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile, COMET Claude, LAGARDE Laurent,

ABSENTS : MIHURA Nathalie

PROCURATIONS :

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : Tarifs concessions et caveaux

Le Maire rappelle la délibération du 18 septembre 2024 fixant les prix et la durée des concessions.

Il propose d'adopter de nouveaux tarifs de concessions et caveaux après les nouvelles dépenses liées à la reprise de tombes en terrain commun, suivant le tableau ci dessous

Nombre de places (paysager et vieux cimetière)	Tarifs TTC concessions (inhumation en pleine terre ou caveau)		Bâtis (paysager et vieux cimetière)	Tarifs TTC
	30 ans	50 ans		
2	80 €	100 €	Caveau 2 places	1 000 €
3	100 €	125 €	Caveau 3 places	1 250 €
4	120 €	150 €	Caveau 4 places	1 500 €
6	160 €	200 €	Caveau 6 places	2 250 €

La commune a un caveau communal (dépôt temporaire dont l'occupation ne doit pas excéder 6 mois). Il propose que le dépôt temporaire soit gratuit.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de fixer les tarifs aux tarifs proposés ci-dessous

Nombre de places (paysager et vieux cimetière)	Tarifs TTC concessions (inhumation en pleine terre ou caveau)		Bâti (paysager et vieux cimetière)	Tarifs TTC
	30 ans	50 ans		
2	80 €	100 €	Caveau 2 places	1 000 €
3	100 €	125 €	Caveau 3 places	1 250 €
4	120 €	150 €	Caveau 4 places	1 500 €
6	160 €	200 €	Caveau 6 places	2 250 €

PRECISE que les concessions sont trentenaires ou cinquantenaires et renouvelables

CONFIRME que la durée maximum du séjour d'un corps dans le dépositaire (caveau communal)
ne peut excéder 6 mois

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE



Le Maire

Michel IBARLUCIA

